

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 23 MARS 2023**

DEL-2023-87

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à 14 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/03/2023, s'est réuni 'Salle de réunion - Bât. Le Carat' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, MERMIER, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, GYSELINCK, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, BOUVARD, DEAGE, GILLET, MATHIAN, OBERLI, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHEVALLOT, LOUVEAU, MALOSSE, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 12

Représentés par mandat : 4

Objet : COMMUNE DE COMBLOUX - ROUTE DU VERNAY - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX ME 21123 AVEC L'ENTREPRISE GRAMARI

Exposé du Président,

Par marché n° ME 21123 en date du 13 août 2021, le SYANE a confié à l'entreprise GRAMARI, la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications sous la maîtrise d'œuvre du cabinet INFRAROUTE.

Dans le cadre du chantier, il était prévu d'utiliser du réseau de télécommunication posé par la commune à l'occasion d'un aménagement cordonné. Cette utilisation de fourreaux existants nécessite des travaux de finitions dans les chambres de tirage ainsi que l'aiguillage et le bouchonnage du réseau non comptabilisés dans le marché de travaux initial.

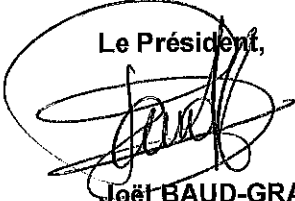
Le montant initial du marché s'élève à 205.997,10 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 4.950,00 € HT, soit une incidence de 2,40 % sur le montant du marché initial.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIE A NUMERIQUE